

Embauches en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Données

Données brutes.

Trois mois de recul sont nécessaires pour avoir des données fiables, mais de légers ajustements peuvent être effectués sur l'historique des séries. Il s'agit donc de données provisoires.

Source

Agence de services et de paiement (ASP)

Définition

Le **contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** s'applique aux personnes recrutées par une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) : une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI). Il a pour objet de faciliter **l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**.

Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois. Il est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Si les EI ont toujours embauché leurs salariés en CDDI, les ACI n'ont obligation de recruter sous cette forme de contrat que depuis la réforme du 1er juillet 2014. Avant cette date, les ACI embauchaient leurs salariés en insertion en contrat aidé classique (CUI-CAE). Le recours aux CDDI est en revanche marginal dans les AI. Cette structure n'est pas présentée dans ce tableau de bord en raison de problèmes de localisation.

Embauches en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Mise à jour : 26 octobre 2018

Nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion

	Nombre d'embauches en juillet 2018			Cumul des embauches		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	De janvier à juillet 2018	De janvier à juillet 2017	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	33	32	1	218	223	-2,2
Hautes-Alpes	47	38	9	351	335	+4,8
Alpes-Maritimes	83	63	20	589	630	-6,5
Bouches-du-Rhône	463	405	58	2 594	2 505	+3,6
Var	164	128	36	1 201	1 259	-4,6
Vaucluse	119	90	29	812	680	+19,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	909	756	153	5 765	5 632	+2,4
France métropolitaine	14 496	11 474	3 022	96 243	92 062	+4,5

*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Stocks* des contrats à durée déterminée d'insertion à fin juillet 2018

	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	Part des allocataires du RSA lors de l'embauche, toutes structures (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	151	148	3	40,4
Hautes-Alpes	242	204	38	37,2
Alpes-Maritimes	412	326	86	45,9
Bouches-du-Rhône	1 799	1 468	331	53,1
Var	827	691	136	40,9
Vaucluse	535	429	106	50,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 966	3 266	700	48,0
France métropolitaine	62 517	48 161	14 356	49,8

*Stock = Entrées - Sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif

Note : Données en fin de mois, brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)

Source : ASP - Traitement : Dares, Direccte Paca / Sese